

Un nouveau système à l'essai pour la collecte de branches à Saint-Constant

Saint-Constant, le 9 mai 2018 – La Ville de Saint-Constant, toujours désireuse d'améliorer et de bonifier les services offerts à ces citoyens, instaure ce printemps un nouveau système pour la collecte des branches.

Dorénavant, les constantins devront se rapporter à leur district pour savoir quand mettre leurs branches en bordure de rue. En effet, le territoire a été divisé en trois grands secteurs selon la carte électorale. Les districts 2, 6 et 7 forment le secteur A, les districts 4, 5 et 8 forment le secteur B et les districts 1 et 3 correspondent au secteur C.

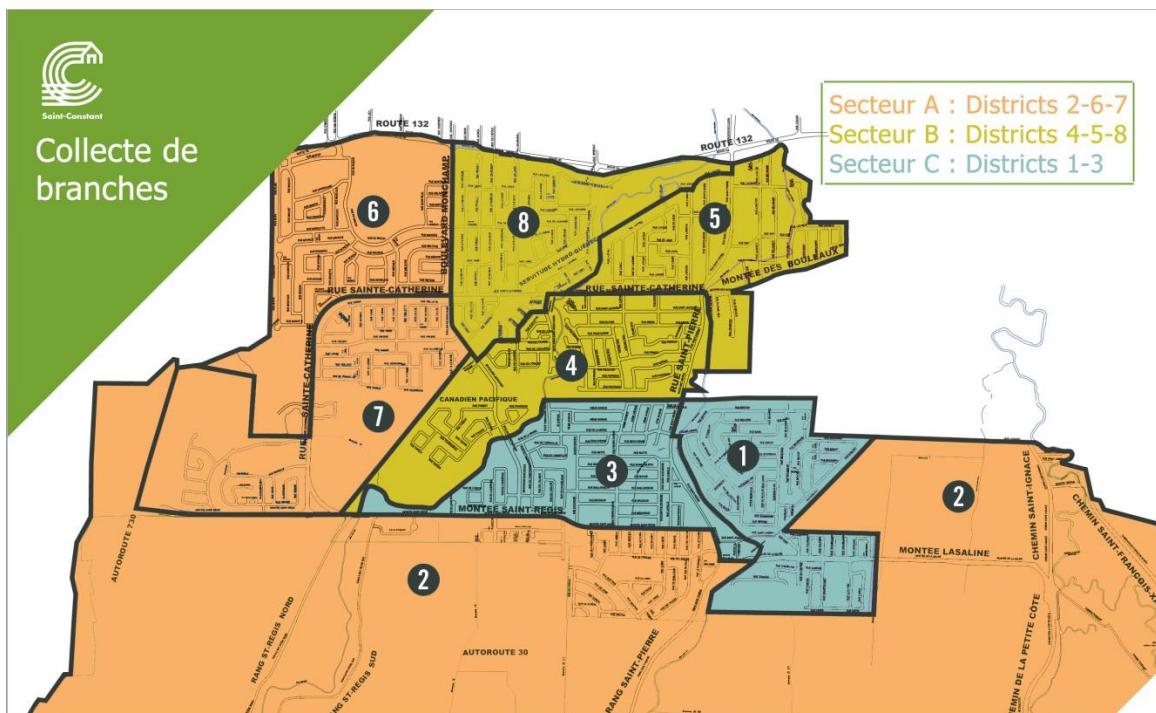
Deux semaines de collectes se feront dans chacun des secteurs. Ainsi, ceux qui manquent la première auront une deuxième chance d'en profiter deux semaines plus tard. Cette méthode vous évitera de déposer inutilement vos branches sur votre terrain lorsque la collecte n'est pas dans votre secteur.

Voici l'horaire pour ce printemps :

Secteur A (Districts 2, 6 et 7) : Semaines du **21 mai** et du **11 juin**.

Secteur B (Districts 4, 5 et 8) : Semaines du **28 mai** et du **18 juin**.

Secteur C (Districts 1 et 3) : Semaines du **4 juin** et du **25 juin**.



Les collectes de branches sont tenues annuellement, au printemps et à l'automne. Pour faciliter le ramassage, elles doivent :

- Être empilées avant 7 h le lundi de la semaine de votre collecte de secteur;
- Être déposées en bordure de rue, le tronc vers la chaussée;
- Permettre un libre accès à la voie publique et au trottoir.

Consultez la carte interactive au saint-constant.ca pour connaître votre district.

– 30 –

Source : Service des communications
Ville de Saint-Constant
450 638-2010, poste 7460
communication@saint-constant.ca